### **AG des Personnels:**

## **Abandon du projet EPE /CCT**

29/03/2024













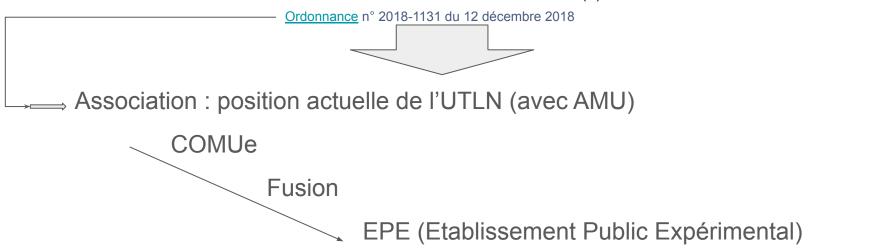


## Historique sur Toulon

□ CSA : Septembre et Octobre 2023 - confirmation EPE par le président en réponse aux syndicats

### Rappel LRU - EPE

la loi poursuit trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale » (1)



### Historique sur Toulon

- CSA : Septembre et Octobre 2023 confirmation EPE par le président en réponse aux syndicats
- AG HCERES (13 & 14 Novembre 2023): <u>Annonce publique EPE</u> et établissements potentiels
- CA: CA Octobre: Présentation de l'idée d'un EPE. CA Décembre: Mandat pour travail exploratoire En réalité projet.
- ☐ Groupe d'étude :
  - cartographie de l'université et des acteurs ESR du territoire,
  - Proposition des différents scénarios possibles de développement de l'"université"-EPE.
- → 2 Réunions Publiques de l'équipe : Premier fléchissement et apparition CCT, "il y a des points de vigilances"

### Rappel LRU - EPE

la loi poursuit trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale » (1)

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 Association <= position actuelle de l'UTLN (avec AMU) COMUe **Fusion** EPE (Etablissement Public Expérimental) Convention de Coordination Territoriale Art 17&18

### Historique sur Toulon

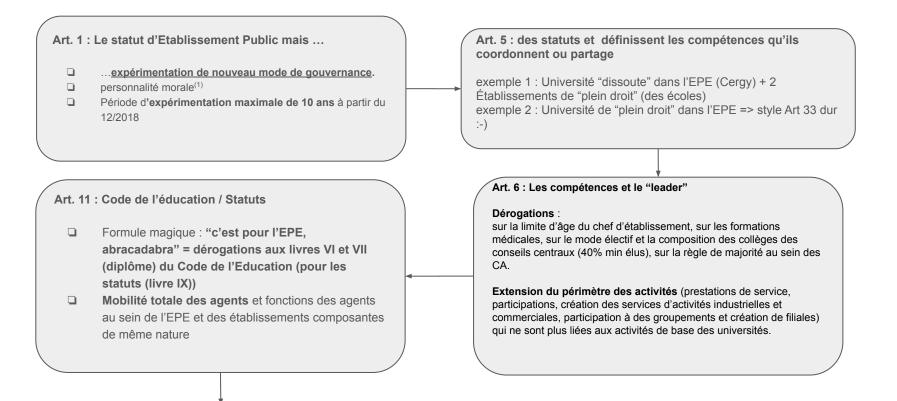
CSA: Septembre et Octobre 2023 - confirmation EPE par le président en réponse aux syndicats AG HCERES (13 & 14 Novembre 2023) : <u>Annonce publique EPE</u> et établissements potentiels CA: CA Octobre: Présentation de l'idée d'un EPE. CA Décembre: Mandat pour travail exploratoire - En réalité projet. Groupe d'étude : cartographie de l'université et des acteurs ESR du territoire, Proposition des différents scénarios possibles de développement de l'"université"-EPE. 2 Réunions Publiques de l'équipe : Premier fléchissement apparition CCT, "il y a des points de vigilances" CA Mars: A demi-mot Abandon de l'EPE mais continuation sur une Convention de Coordination Territoriale Calendrier Présentation du projet structurel fin Mars / début Avril Externalisation de la "création de la convention" - Modification des statuts prévue Vote à la rentrée 2024 et application 2025

Est on TOUJOURS dans l'ordonnance Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 ?

EPE et CCT quézako!

### Etablissement Public Expérimental, EPE

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche



### Etablissement Public Expérimental, EPE

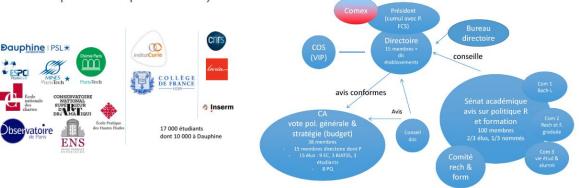
Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

### Art. 12: Organisation EPE

- "Fin" des CoRe, CFVU, etc... Un seul CA et des organes consultatifs (sauf compétences non partagées)
- CSA et F3S, CPE unique possible pour tous les établissements...
- LDG (primes, avancements, RH...) délégable à l'EPE
- Chiffre d'affaire : Prestation et COMP (Performance) => (type Art 33)
- Mutualisation / Centralisation des moyens pour l'EPE
- Une couche supplémentaire pour chaque Personnalité Morale.

Exemple de simplification :-) à PSL

Une complexité accrue



- https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/psl\_statuts\_3\_ordonnances\_10\_02.pdf
- https://psl.eu/universite/organisation-de-luniversite#instances

### Etablissement Public Expérimental, kézako?

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Art. 19 & 20 : Sortie = Consolidation!

- Les expérimentations font l'objet d'une évaluation par la HCERES au plus tard 1 an avant le terme de la période maximale de 10 ans à compter de la publication de la présente ordonnance (12/2018).
- □ Possibilité de demander à devenir Grand Établissement = EPSCP dérogatoire du code de l'éducation = "Université-entreprise".
  - ☐ Mais quelle solution quand l'EPE est dès le départ avec des organismes aussi différents ?

=> Grand Établissement : En France, « grand établissement » est un statut juridique de certains établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

EPE et **CCT** quézako!

### Rappel LRU - EPE

la loi poursuit trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale » (1)

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 Association <= position actuelle de l'UTLN (avec AMU) COMUe **Fusion** EPE (Etablissement Public Expérimental) Convention de Coordination Territoriale Art 17&18

# Et la Coordination Territoriale alors! C'est t'y mieux?

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Art. 17 & 18 : "Outre les cas prévus"

- C'est effectivement une Convention avec tout établissement de tout type
- Qui doit définir
  - les compétences assurées en commun
  - leurs modalités d'exercice (dont l'établissement porteur qui est un EPSCP = Université)
  - ☐ le cas échéant, en fixe la dénomination => la marque !
- Validation initiale par chaque partenaire
- Etablissement d'un Contrat Pluriannuel (COMP)
  - ☐ Un volet commun à la Coordination
  - ☐ Un volet spécifique (-compétences déléguées)
  - Adaptation possible de toutes les obligations habituelles du contrat

## Et la Coordination Territoriale alors! C'est t'y mieux?

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

### La logique est elle différente ?

- La convention doit définir les <u>"différentes étapes de la fusion ou du</u> <u>regroupement"</u>
- La sortie doit être votée par les partenaires <u>ou</u> l'organe de décision
- Le calendrier est identique aux autres formes avant 12/12/2028
  - "Sortie" avant le 12/12/2028
  - Evaluation HCERES un an avant la sortie
  - Pérennisation du projet par décret
  - Sortie probable : Grand Établissement

### Exemple Bordeaux (COMUe, puis CCT depuis 2021)

(les conventions ne sont pas affichées et sont conservées au rectorat)

U. Bordeaux, U. Bordeaux Montaigne, Science Agro, IEP, Polytechnique, U. Pau et Pays de l'Adour, La Rochelle



- "Poursuivre une coopération ne reposant pas sur un établissement public"
- Garantir l'autonomie des établissements
- "Mutualiser les moyens", "économies d'échelle"
- Ouverture de nouveaux établissements publics

Réflexion -----

Nouvelles formations, modules en commun, propédeutique commune (exam d'entrée ?), réponse pédagogique territoriale, mission d'insertion pro.

Mise en commun

- Capacité d'étude et d'analyse des public étudiants
- Penser renforcer le maillage territorial et les autres acteurs
- Miser sur l'usage numérique (convention à part)

Gouvernance

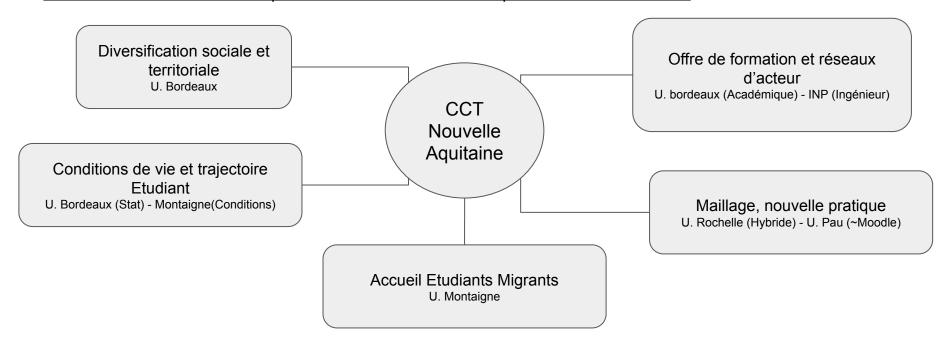
- Gouvernance Collégiale (chef établissement)
- Possibilité d'agir par délégation pour les partenaires

## Exemple Bordeaux (COMUe, puis CCT depuis 2021)

(les conventions ne sont pas affichées et sont conservées au rectorat)

U. Bordeaux, U. Bordeaux Montaigne, Science Agro, IEP, Polytechnique, U. Pau et Pays de l'Adour, La Rochelle

- Art. 5:
- Traçabilité des emplois droits et devoirs transférés
- Des conventions subséquentes définissant les clés de répartitions



### L'analyse rapide du cas de Bordeaux

- On reste dans le cadre de l'ordonnance : Sortie sous quelle forme ?
- Des personnels dédiés à la CCT et des moyens ?
- Des économies d'échelles € et personnels ?
- Une autonomie assurée dans les textes mais des stratégies de contrainte
- Une forte régionalisation de l'ESR au détriment du cadre national
- Une délégation possible et sûrement souhaitée pour plus d'agilité













### Pour Toulon:

Peu d'information, des "on a dit" sur un abandon de l'EPE mais pas de déclaration officielle

Une pétition d'environ 100 signataire contre l'EPE / CCT

Un bureau d'étude qui planche sur une convention d'ESR métropolitain mais dans quel cadre ...

Quels partenaires?















### Vos questions, vos avis, vos propositions



La parole est à vous ...











